

## Arrêté n°17-1566

### Arrêté modifiant l'arrêté n°17-255 du 16 février 2017 fixant la liste des membres du Conseil Territorial de Santé de la Seine-et-Marne

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret du 1er juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016

Vu l'arrêté n°17-255 du 16 février 2017 fixant la liste des membres du Conseil Territorial de Santé de la Seine-et-Marne

## ARRETE

**Article 1** : Le Conseil Territorial de santé est composé de 50 membres au plus.

**Article 2** : La durée du mandat des membres du Conseil Territorial est de cinq ans, renouvelable une fois.

**Article 3** : Le Conseil Territorial de santé est modifié comme suit :

**1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :**

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

**Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :**

Titulaires	Suppléants
Docteur Paul GOBIN ( <i>FHP</i> )	Madame Nadia BOLTZ ( <i>FHP</i> )
Monsieur Alexandre THIEBAULT ( <i>FEHAP</i> )	Monsieur Benoit DENIAU ( <i>FEHAP</i> )
<b>Monsieur Benoit FRASLIN (<i>FHF</i>)</b>	<b>Monsieur Bernard MABLIEAU (<i>FHF</i>)</b>

**Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :**

Titulaires	Suppléants
Docteur Elise BERTHAUT ( <i>FEHAP</i> )	Docteur Sophie VIDAL-JESSEL ( <i>FEHAP</i> )
Docteur Yannick COSTA ( <i>FHF</i> )	Docteur Nourredine HARRICHE ( <i>FHF</i> )
Docteur Gérard TEK ( <i>Hospitalisation privée</i> )	

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Nicolas SALANDINI ( <i>SYNERPA</i> )	Monsieur Christian ROGER ( <i>SYNERPA</i> )
Monsieur Dominique PELJAK ( <i>FHF</i> )	Monsieur Benjamin BLETON ( <i>FEHAP</i> )
Madame Claire PARDOEN ( <i>URIOPSS</i> )	Monsieur Olivier CALLET ( <i>URIOPSS</i> )
Monsieur Joël HALDEMANN ( <i>FEHAP</i> )	Madame Nathalie DOUSSINEAU ( <i>NEXEM</i> )
Madame Sylvie HOUDANT ( <i>UNA IDF</i> )	Monsieur Pascal GIRAULT ( <i>ADMR</i> )

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Madame Odile VITTE ( <i>APS CONTACT</i> )	Monsieur Morad FENNAS ( <i>Aurore</i> )
Monsieur Arthur ANANE ( <i>LA ROSE DES VENTS</i> )	Monsieur Gérard PLACET ( <i>ACT – LHSS</i> )
	Madame Isabelle ANTOINE ( <i>Education Nationale</i> )

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :

**Au titre des médecins libéraux (URPS) :**

Titulaires	Suppléants
Docteur René BOKOBZA ( <i>URPS Médecins</i> )	Docteur Jean-Yves CROUZY ( <i>URPS Médecins</i> )
Docteur Pascal FERON ( <i>URPS Médecins</i> )	Docteur Luc BOISSERAND ( <i>URPS Médecins</i> )
Docteur Sophie BAUER ( <i>URPS Médecins</i> )	Docteur WARO Joël ( <i>URPS Médecins</i> )

**Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :**

Titulaires	Suppléants
Docteur Olivier GODART ( <i>URPS Pharmaciens</i> )	Docteur Pierre BRIAT ROSENZWEIG ( <i>URPS Chirugiens-dentistes</i> )
Madame Paula DUARTE ( <i>URPS IDE</i> )	Monsieur Dominique BULARD ( <i>URPS IDE</i> )
Monsieur Bruno COHEN ( <i>URPS Masseur kinésithérapeutes</i> )	Monsieur Serge BELLAICHE ( <i>URPS Masseurs Kinésithérapeutes</i> )

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Madame Sofia Ben JAMAA ( <i>SRP IMG</i> )	Monsieur Alexandre ALLERA ( <i>SIHP</i> )

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

**Au titre des centres de santé :**

Titulaires	Suppléants
Madame Christine CECCALDI ( <i>FNCS</i> )	Madame Isabelle LELEU ( <i>FNCS</i> )

**Au titre des maisons de santé et pôles de santé :**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Luc WEILER ( <i>FEMASIF</i> )	

**Au titre des réseaux de santé :**

Titulaires	Suppléants
Madame Sylvie LAINE ( <i>RT2S77-FNCS</i> )	Monsieur Victor SILBERFELD ( <i>RT2S77 FNCS</i> )

**Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :**

Titulaires	Suppléants

**Au titre des communautés psychiatriques de territoire :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Catherine GUATTERIE ( <i>FNEHAD</i> )	Monsieur Claude PLANQUETTE ( <i>FNEHAD</i> )

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Patrick FREMONT ( <i>CROM IDF</i> )	Docteur Yves RIGAL ( <i>CROM IDF</i> )

**2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :**

**a) Au titre des associations agréées :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Gilles LECHOPIER ( <i>UFC QUE CHOISIR</i> )	Madame Monique HINDERMANN ( <i>UFC QUE CHOISIR</i> )
Monsieur Philippe LANNERS ( <i>AFD 77</i> )	Madame Eliane AUGUY ( <i>AFD 77</i> )
Madame Odette TENCER ( <i>CNAFAL</i> )	Madame Danièle GAUTHIER ( <i>CNAFAL</i> )
Madame Monique DELABY ( <i>UDAF 77</i> )	
Madame Danielle FAGOT ( <i>Association des familles de traumatisés crâniens</i> )	
Madame Jacqueline CRE ( <i>France Alzheimer 77</i> )	Madame Paulette MORIN ( <i>Alliance Maladies rares</i> )

**b) Au titre des associations de personnes handicapées :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Hubert PEIGNE ( <i>UNAFAM77</i> )	Madame Deborah RINCON ( <i>UNAFAM77</i> )

**c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Monique OUVRARD	Madame Jeannine DESPOND
Monsieur Henri LESCAT	Monsieur Gérard BERNHEIM

### 3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Frédéric VALLETOUX (Conseil Régional IDF)	Madame Laure Agnès MOLLARD CADIX (Conseil Régional IDF)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Laurence PICARD (Conseil Départemental 77)	Madame Béatrice RUCHETON (Conseil Départemental 77)

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Docteur Edwige COMTE (PMI)	Madame Martine FRELIN (PMI)

⇒ d) Pour les représentants des communautés:

Titulaires	Suppléants
<b>Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ,</b> <b>communauté d'agglomération de Melun Val-</b> <b>de-Seine</b>	

⇒ e) Pour les représentants des communes :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Michel BRUNO (Maire de THOMERY)	Monsieur Jean-Michel MORER (Maire de TRILPORT)
Monsieur Michel BISSON (Maire de LIEUSAIN)	Monsieur Yannick GUILLO (Maire de Saint-Ouen-en-Brie)

### 4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Nicolas DE MAISTRE (Préfecture 77)	Monsieur Philippe SIBEUD (DDCS 77)

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Florian FERNANDEZ (CAF 77)	Monsieur Guy BERTHELOT (MSA)
Madame Emilie RICHARD (CPAM 77)	Docteur Jean OLIVET (ERSM)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Docteur Isabelle LATINIS HERITIER <i>(Psychiatre, chef de service CH Marne la Vallée)</i>
Docteur Sandrine BERCIER <i>(MSPD)</i>

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France.

**Article 5**: Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 29 novembre 2017

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS